



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E179929

VALABLE JUSQU'AU 19/06/2024

ÉDITÉ LE 12/05/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/2019

Forme juridique : SASU

Capital : 5 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC GUERET 2019b00006

Siret : 844 988 774 00015

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 6115964

Assurance Responsabilité Travaux :
GROUPAMA 415146960001

Assurance Responsabilité Civile :
GROUPAMA 415146960001

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Raison sociale : MICHEL STEUNOU

4 RUE DE LA TOUR
23460 LE MONTEIL AU VICOMTE

Téléphone : 05 55 64 98 99

Fax :

Portable :

Site Internet :

E-mail : michel.steunou0040@orange.fr

Responsabilité légale :
STENOU MICHEL PRÉSIDENT

Effectif moyen : 3

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	27/04/2023
5221	Installation d'appareil de chauffage bois indépendant : poêle et insert	27/04/2023
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	27/04/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	27/04/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudière bois	01/01/2021
o Poêle ou insert bois	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOUR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LIMOGES
CENTRE REGIONAL DU BATIMENT
6 ALLEE DUKE ELLINGTON
B.P. 40012
87067 LIMOGES CEDEX 3

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.